

Les symboles des cambrioleurs

L'«alphabet» des voleurs est désormais connu. La gendarmerie nationale a dévoilé sur les réseaux sociaux les différents signes laissés par les cambrioleurs lors des repérages des maisons, avant de passer à l'acte. Si vous remarquez l'un de ces signes tagué, gravé ou tracé à la craie aux alentours d'un logement, prévenez immédiatement les forces de l'ordre.



Cette maison comprend 3 enfants, 2 femmes, 1 homme



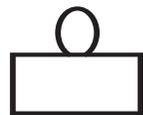
Il y a de l'argent



Maison d'un représentant de l'autorité



Danger, à éviter



Déjà visitée



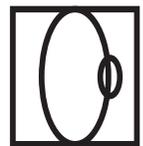
Femme seule



Inutile d'entrer



Projet de cambriolage



Gendarmes/ Voisins vigilants



Alarme



Chien méchant



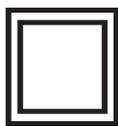
Déjà cambriolée



Rien à prendre



Maison inoccupée



Mauvais, on peut se faire prendre



Voie libre

Numéros utiles

Opposition carte bancaire :
0 892 70 57 05

Opposition chéquier : 0 892 68 32 08

Bloquer son téléphone portable :
Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00

Free mobile : 32 44

Orange : 3970

SFR : 10 23

En cas d'urgence, contactez :

la Police municipale

01 48 39 51 44

111 avenue Victor Hugo
93300 Aubervilliers

le commissariat de police nationale

01 48 11 17 00

22 rue Léopold Réchossière
93300 Aubervilliers



AUBERVILLIERS



Prévention contre les cambriolages



Soyons tous vigilants

Des règles de bon sens pour limiter les risques

En matière de prévention, s'équiper de matériel dissuasif et certifié est utile : l'essentiel est de faire perdre du temps pour décourager les malfaiteurs, même si aucun dispositif ne semble inviolable.

DÉMARCHAGE À LA FAUSSE QUALITÉ

Certains malfaiteurs ne cherchent pas à fracturer les portes, mais à vous convaincre de les ouvrir par la ruse. Méfiez-vous des uniformes (policiers, faux employés du gaz, de l'électricité ou du téléphone, livreurs...).

Exigez qu'on vous glisse une carte professionnelle sous la porte et n'hésitez pas à téléphoner aux organismes qui envoient souvent un courrier pour prévenir des visites.

En cas de doute, n'ouvrez pas et contactez la police !

LES ERREURS À NE PAS COMMETTRE

Si vous êtes une femme seule, inscrivez uniquement votre nom sur votre boîte aux lettres ou sur votre porte. Évitez d'indiquer «madame ou mademoiselle» ou un prénom féminin.

Sur votre porte-clés : Ne jamais y indiquer de nom et d'adresse.

Évitez de cacher vos clés dans une cachette bien connue des cambrioleurs (sous le paillason, boîte aux lettres, vase ou derrière un volet). Confiez plutôt un double de vos clés à une personne de confiance.

EN CAS D'ABSENCE PROLONGÉE

Prévenez et laissez vos coordonnées à vos voisins

en cas d'absence prolongée : ils pourront s'alarmer s'ils détectent une présence inhabituelle.

Lors de votre absence, **faites ramasser votre courrier** par un voisin pour éviter d'accumuler courriers et publicités.

Si vous habitez une maison, ne laissez pas à disposition des échelles qui permettent d'accéder facilement aux étages.

Si vous résidez au dernier étage d'un immeuble, veillez à fermer vos fenêtres pour éviter un accès à partir du toit.

Lorsque vous partez, fermez convenablement toutes les issues (portes-fenêtres, mais également vasistas, porte de garage, accès à la cave ou à l'entresol).

En cas d'absence régulière la nuit ou durant la période hivernale, investissez dans un programmateur qui déclenchera automatiquement les lumières chez vous à certaines heures, simulant ainsi une présence. Un détecteur de présence dans le jardin ou devant le garage constitue également un bon instrument de dissuasion.

Un système d'alarme est avant tout dissuasif : son efficacité est meilleure s'il est relié à un centre de télésurveillance.

Déposez vos objets de valeur dans un coffre. Ne laissez jamais chez vous à portée de main des objets de valeur facilement transportables (bijoux) ou de fortes sommes d'argent liquide. En cas d'intrusion, même avec un système d'alarme performant, vos cambrioleurs ne repartiraient pas les mains vides : un simple coffre-fort peut suffire à les arrêter.

PROTÉGEZ VOS BIENS

Par mesure de sécurité, il est recommandé de photographier vos objets de valeur (hi-fi, meubles, tableaux, etc.) voire de noter le numéro de série lorsqu'il existe. Ces informations faciliteront notamment le remboursement par l'assureur en cas de vol, ainsi que le cours de l'enquête.

De même, notez en plusieurs endroits (chez vous, sur votre carnet d'adresses, dans votre voiture...) les numéros de téléphone d'urgence à appeler en cas de perte ou de vol de chèquiers ou de carte bancaire. Cela peut vous faire gagner un temps précieux en cas de cambriolage.



Toujours dans un souci de prévention, police et gendarmerie conseillent de leur signaler tout passage de véhicules inhabituels dans votre quartier. Il peut s'agir de cambrioleurs en tournée chez vos voisins absents.

Durant la période estivale (juillet et août), demandez à **bénéficier du passage de patrouilles** quotidiennes à votre domicile dans le cadre de **l'Opération «Tranquillité vacances»**. C'est gratuit et sur inscription à votre commissariat de police nationale (ouvert 7 jours/24 h/24).